

CHARTRE DU PERMIS DE VÉGÉTALISER - EYSINES



P RÉAMBULE

Le permis de végétaliser est une démarche **participative et citoyenne**. Les signataires s'engagent à entretenir un espace de plantation ouvert à tous·tes et à jardiner dans le respect de l'environnement. Ils choisissent d'embellir et d'améliorer leur cadre de vie, de participer à un projet de quartier. Une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, intitulée « permis de végétaliser » est accordée par la Ville d'Eysines aux personnes qui s'engagent dans ce projet. Les fosses et les jardinières ne sont pas autorisées dans un premier temps, les autres projets sont soumis à une étude de faisabilité en lien avec les autres services (pieds de mur, pieds d'arbres, pleine terre). Une commission composée d'élus·es et de technicien·nes donne l'avis définitif, le permis est accordé à l'issue de cet avis.

La chartre suivante encadre les pratiques de végétalisation dans l'espace public des projets proposés. Le signataire de la chartre peut, s'il le souhaite, disposer d'un accompagnement technique ponctuel pour la mise en œuvre du projet.

U N JARDINAGE ÉCOLOGIQUE ET RESPECTUEUX

Le projet de végétalisation doit se faire dans le respect de l'environnement :

- Proscrire tous types de produits chimiques.
- Éviter tout gaspillage d'eau : les végétaux choisis sont peu consommateurs, l'arrosage est raisonné et se fait avec de l'eau de pluie ou de récupération.
- Avoir recours au paillage.
- Jardiner manuellement : ne pas utiliser des outils à moteur.
- S'engager à respecter la végétation déjà présente : ne pas arracher, ne pas planter de clous...

D ES VÉGÉTAUX ADAPTÉS

Le signataire de la chartre s'engage :

- À planter des végétaux adaptés au climat, résistant et économe en eau.
- À utiliser des plantes d'origine locale et si possible mellifère.
- À ne pas utiliser des plantes urticantes ni allergènes.
- À respecter les conditions de vie des plantes : l'orientation, la profondeur du sol, le ph.
- À ne pas planter des essences illégales ou invasives.



U N ESPACE ENTRETENU, PARTAGÉ, SÉCURISÉ

Le signataire de la chartre s'engage à assurer :

- L'entretien du site (soins et renouvellement des végétaux).
- Des bonnes conditions d'hygiène et de sécurité (retrait des déchets, des outils ou objets utilisés pour le jardinage du site).
- Le passage des usagers sur l'espace public : piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes, voitures...
- À assurer la visibilité et la circulation.
- À préserver le mobilier urbain (panneaux routiers, luminaires, poteaux...).





ABROGATION DU PERMIS

La Ville d'Eysines délivre au signataire de la charte une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public gratuitement pour 3 ans renouvelable 3 fois.
Le signataire de la charte s'engage à respecter la charte ainsi que les prescriptions formulées par les services municipaux.

La Ville d'Eysines se donne le droit de retirer le permis à tout moment pour des motifs :

- D'intérêt général, de travaux sur la voie publique.
- De manque d'entretien persistant.
- De non-respect de la charte de végétalisation.

COMMUNICATION SUR SITE VISIBLE

Une signalétique adaptée est apposée par le signataire sur les dispositifs de végétalisation. Un modèle de signalétique sera remis par les services de la Ville d'Eysines. Le signataire transmet aux services municipaux des photos de ses installations dès qu'il le souhaite afin de pouvoir valoriser ses initiatives et promouvoir la démarche.

ACTE D'ENGAGEMENT

Je soussigné.e....., auteur.e de la déclaration, certifie l'exactitude des renseignements qui sont écrits dans le présent document.
Sous réserve de la validation de mon projet par la commission « Nature en ville », j'accepte les conditions d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre du Permis de végétaliser.

Je m'engage à entretenir la ou les plantes que j'installe. Je prends acte que tout dispositif non entretenu sera retiré dans un délai de quatre semaines après notification au titulaire.

Fait à
Le

Signature de l'usager
(précédée de la mention «lu et approuvé»)

Christine Bost
Maire d'Eysines

